



Montréal, le 18 septembre 2017

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès à l'information
N/D : 6122.05.603

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès citée en rubrique.

En réponse au premier point de votre demande concernant les ventes des jeux de loterie en ligne, nous vous invitons à prendre connaissance des rapports annuels qui sont disponibles sur notre site internet à <https://societe.lotoquebec.com/fr/medias-et-partenaires/centre-de-documentation#rapports-annuels-et-trimestriels>. Vous trouverez également sous pli copie d'un extrait pertinent du rapport annuel 2012-2013.

En ce qui a trait au deuxième point votre demande, soit « les commissions qui auraient été versées si elles avaient été effectuées par des détaillants », nous ne détenons pas de tels documents.

Quant aux autres informations visées par votre demande, elles ne vous sont pas fournies puisqu'elles sont visées par les articles 21 et 22 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Vous pouvez en appeler de cette décision à la Commission d'accès à l'information. À cet égard veuillez trouver ci-jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

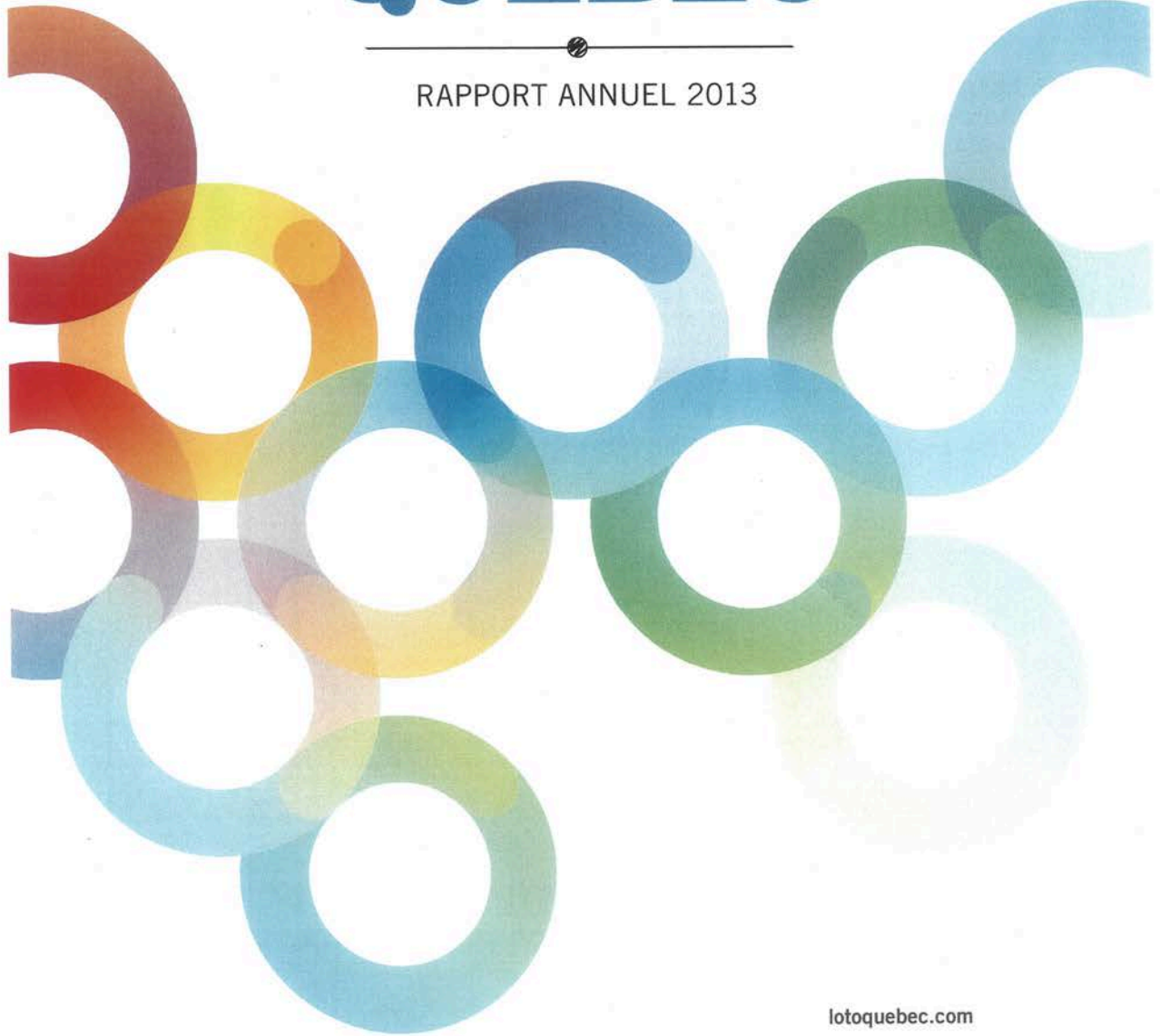
[REDACTED]

Daniel Collétté, avocat
Directeur du Secrétariat corporatif
Responsable adjoint de la Loi sur l'accès à l'information
Loto-Québec et ses filiales

p.j.

LOTO QUÉBEC

RAPPORT ANNUEL 2013



lotoquebec.com



CERTIFIÉ - NIVEAU 4
CADRE DU JEU RESPONSABLE
2012 - 2015

CERTIFIÉ
STANDARD DE CONTRÔLE DE SÉCURITÉ
2011 - 2014

Le virage technologique se poursuit

C'est durant l'exercice 2012-2013 que l'on a réellement pu mesurer les résultats de la vente en ligne. D'une part, Mise-o-jeu, dont les produits sont offerts sur Espacejeux depuis mars 2012, comptait près de 10 % de ses ventes en ligne un an plus tard. D'autre part, les principales loteries à tirage, que l'on peut se procurer sur le web depuis août 2012, comptaient 0,7 % de leurs ventes en ligne à la fin de l'exercice.

D'autres produits à tirage sont offerts en ligne depuis le printemps 2013. De plus, depuis avril, l'ajout d'un code à barres 2D (code QR) sur les billets de loteries sur terminal permet aux consommateurs de vérifier leurs billets avec les applications mobiles Loteries et Mise-o-jeu, qu'il est possible de télécharger en tout temps à partir du site de la Société. Ingenio, filiale de Loto-Québec consacrée à la recherche et au développement, a grandement contribué à l'élaboration de ces nouveautés, qui devraient certainement faire progresser les ventes sur le web.

La vente en ligne présente également un potentiel intéressant pour les détaillants. En effet, les consommateurs ont maintenant la possibilité de désigner un détaillant lors de leurs achats sur le web afin que ce dernier reçoive la commission correspondante. En contrepartie, Loto-Québec peut promouvoir la vente de loteries en ligne dans les points de vente de son réseau.

Au cours de l'exercice, Loto-Québec a annoncé la fin prochaine de son service d'abonnement Lotomatique. Les consommateurs peuvent toutefois toujours se procurer leurs loteries préférées plusieurs tirages à l'avance grâce à la vente en ligne. Pour ce qui est des 1 430 organismes sans but lucratif qui recevaient une commission sur les ventes d'abonnements, ils ont pu bénéficier d'une compensation financière ou décider de promouvoir la vente de billets en ligne et recevoir une commission sur les achats liés à leur organisme.

Par ailleurs, pour mettre en valeur les gagnants de lots d'importance à la loterie, plusieurs initiatives ont vu le jour au courant de la dernière année. Parmi celles-ci figure la refonte de la section Nos gagnants du site web des loteries (lotoquebec.com/gagnants-loteries), qui donne l'occasion de faire une belle incursion

dans l'univers de la loterie notamment grâce à des témoignages écrits et vidéo. Une visite de cette section permet de constater que la loterie fait de nombreux heureux!

La vente de loteries encadrée par des mesures de jeu responsable

Toutes les initiatives prises par le secteur des loteries sont encadrées par les principes de jeu responsable mis de l'avant à Loto-Québec. Un programme de reconnaissance à l'intention des détaillants, appelé *Lotoresponsable*, a d'ailleurs été instauré. Celui-ci vise à reconnaître et à mettre en valeur les détaillants qui répondent rigoureusement aux exigences de Loto-Québec en ce qui a trait aux pratiques de vente responsables, dont l'interdiction de vendre de la loterie aux mineurs.

Des publicités qui se démarquent

À nouveau cette année, le secteur des loteries a reçu des prix prestigieux pour ses publicités. Parmi ceux-ci, lors de la soirée des Créa, qui souligne chaque année les meilleures productions publicitaires québécoises, la publicité du billet à gratter 100 millions Extravaganza a été nommée meilleure publicité télévisée dans la catégorie Produit. Aussi, trois prix ont été remportés au concours *Boomerang*, qui récompense les meilleures initiatives de communication interactive conçues par des entreprises québécoises, notamment pour la meilleure utilisation de la vidéo sur Internet avec 100 millions Extravaganza. Notons que cette vidéo, intitulée *Bling Bling*, a été visionnée plus de 98 000 fois. La plateforme interactive Forum Mise-o-jeu a également reçu un prix Boomerang.